

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-06
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILLER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme E. BILLEAUD

Procuration à

Mme N. FIORI

Mme M. LERAY

"

Mme L. AVOINE

M N. RIPALT

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M JM BEAUFFRETON

"

Mme S. BÉNÉTEAU

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLÉ

M M. PRAUD

"

M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : BUDGET ANNEXE « PEPINIERS D'ENTREPRISES » – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'arrêt du Compte Administratif ;

VU l'article L 2121-14 du même Code précisant que, lors du vote du Compte Administratif, le Maire peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

CONSIDERANT que Monsieur MARCHAND, premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors du vote du Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises » et que Madame le Maire a quitté la salle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises », laquelle peut se résumer ainsi :

16802 BUDGET ANNEXE « Pépinières d'Entreprises »	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté N-1		41 203,05 €		24 612,13 €	0,00 €	65 815,18 €
Opérations de l'exercice	35 915,06 €	50 613,90 €	38 466,24 €	30 625,47 €	74 381,30 €	81 239,37 €
TOTAL	35 915,06 €	91 816,95 €	38 466,24 €	55 237,60 €	74 381,30 €	147 054,55 €
Résultat de clôture		55 901,89 €		16 771,36 €		72 673,25 €
Restes à réaliser						
TOTAL		55 901,89 €		16 771,36 €		72 673,25 €
Résultats définitifs		55 901,89 €		16 771,36 €		72 673,25 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire